



## Conseil Municipal du 5 nov.2018

### Budget 2019: accélérer les transitions

(8083) FINANCES - Débat d'orientation budgétaire2019

Comme chaque année, le Conseil municipal est l'occasion pour la municipalité de présenter aux Grenoblois les grandes orientations politiques et budgétaires pour l'année 2019 via le Rapport d'Orientation Budgétaire. Le budget 2019 sera soumis au vote du Conseil en décembre 2018. Si Grenoble n'a pas attendu la COP21 pour engager les transitions (sociales, démocratiques, environnementales), les nouveaux rapports du GIEC invitent la puissance publique à accélérer le changement pour être à la hauteur des défis.

Ce rapport d'orientations budgétaires 2019 s'inscrit dans une stratégie financière cohérente depuis 2014, combinant quatre orientations : indicateurs financiers sains, sobriété en fonctionnement et maintien de l'effort d'investissement, modération de l'endettement et stabilité de la part communale des taux des impôts locaux.

Cette année encore, en matière d'investissement, la priorité est donnée à l'éducation et aux nouvelles générations, aux services de proximité (sports, culture, petite enfance, etc...), à la qualité des espaces publics, au renforcement des solidarités. Réussir la transition c'est

relever le défi du bien vivre et penser chaque euros investi dans une logique durable et citoyenne. Grenoble fait sa part et répond à l'appel du GIEC et tient les promesses de l'Accord de Paris, issu de la COP21.

Ainsi, parmi les grands investissements prévus pour l'année 2019, on peut citer :

- La réhabilitation des groupes scolaires Ampère, Elisée Chatin, Painlevé, la fin des travaux de la nouvelle école Florence Arthaud et de l'extension de l'école Buffon dont les livraisons sont prévues pour la rentrée 2019, le démarrage des travaux de l'école Hoche et de l'école Diderot, la poursuite des travaux de dédoublements des classes en REP...

- La reconstruction du Théâtre Prémol dont la première pierre sera posée ce jeudi 8 novembre, les travaux de la Bibliothèque d'études et du patrimoine qui permettront d'ouvrir la bibliothèque sur la ville, d'y accueillir de nouveaux publics et de nouveaux usages, de réaffirmer sa valeur patrimoniale.

- La poursuite du plan crèches avec 2 nouvelles crèches qui seront inaugurées en 2019 (Anthoard et Châtelet) permettant ainsi d'offrir une qualité d'accueil renforcée, de favoriser les échanges et la convivialité au sein des équipements, d'adapter l'offre d'accueil aux besoins des familles.

- Les travaux de relocalisation du centre de santé des Géants à l'emplacement de

l'ancienne crèche des poucets qui s'inscrit dans le vaste programme de renouvellement urbain du quartier de la Villeneuve.

- La poursuite du projet Coeurs de Ville Coeurs de Métropole en lien avec la Métro, et bien d'autres projets encore.

Pour **Hakim Sabri**, Adjoint aux finances :  
« La Ville fait le choix de continuer à se transformer et porter un plan d'investissement dynamique notamment sur les écoles, les équipements de proximité que ce soit en matière de culture, sport ou petite enfance, les espaces publics, et les solidarités. Dans un environnement financier contraint, la maîtrise des dépenses de fonctionnement de la collectivité demeure la condition du respect de l'engagement de stabilité de la part communale des taux des impôts locaux et d'une politique d'investissement ambitieuse ».



## Moderniser la bibliothèque municipale de Grenoble pour construire le réseau de demain

11-(9018). AFFAIRES CULTURELLES : Bibliothèque Municipale de Grenoble (BMG) – Bibliothèque numérique de référence, deuxième labellisation (BNR2).

Depuis octobre 2016, la numothèque propose aux abonnés un accès simplifié à l'ensemble des ressources (livres numériques, films, musiques...) au sein d'un site web unique.

La Ville de Grenoble investit pour développer l'acte 2 de la bibliothèque numérique : automatisation des prêts et retours de documents, modernisation des espaces et services numériques des bibliothèques, adoption des logiciels libres, accès au patrimoine grenoblois numérisé sur internet...

12-(8420). AFFAIRES CULTURELLES : Bibliothèque municipale de Grenoble (BMG) – Convention de mise à disposition de conservateurs généraux et de conservateurs des bibliothèques par l'État à la ville de Grenoble 2019-2021.

Bibliothèque classée, Grenoble bénéficie de la mise à disposition de quatre conservateurs d'Etat. Leurs missions concernent : le plan bibliothèque, la valorisation des patrimoines, le développement du numérique, l'enjeu métropolitain, les investissements. Par cette nouvelle convention, la Ville de Grenoble va continuer à disposer des compétences de haut niveau de ces 4 experts.

13-(8412). AFFAIRES CULTURELLES : Bibliothèque municipale de Grenoble (BMG) – Adoption de la charte de conservation dans les bibliothèques.

La bibliothèque municipale possède plus de 600 000 volumes, dont certains trésors inestimables : manuscrits du Moyen-Age, collections de la Grande Chartreuse confisquées lors de la

Révolution française en vertu des lois de 1793 manuscrits et éditions originales de Stendhal. C'est pour cela qu'elle a été classée en 1931.

Afin d'assurer la meilleure préservation de ce patrimoine précieux et de le pérenniser mais aussi de le rendre accessible au plus grand nombre, la Ville de Grenoble adopte la charte de la conservation dans les bibliothèques.

14-(8414). AFFAIRES CULTURELLES : Bibliothèque municipale de Grenoble (BMG) – Convention de partenariat 2019-2021 avec l'Agence Auvergne-Rhône-Alpes Livre et Lecture, relative au portail internet commun Lectura Plus.

La Bibliothèque municipale de Grenoble prend part à la mise en réseau des bibliothèques de neuf villes / agglomérations d'Auvergne-Rhône-Alpes (Annecy, Bourg-en-Bresse, Chambéry, Clermont-Ferrand, Grenoble, Lyon, Roanne, Saint-Etienne, Valence), coordonné par l'Agence Auvergne-Rhône-Alpes Livre et Lecture. Un portail internet commun, Lectura Plus, a ainsi été créé pour valoriser le patrimoine écrit et graphique et l'innovation numérique. La précédente convention (2016-2018) a permis l'évolution du site (booktubes, etc) afin de mieux répondre aux attentes des publics.

En signant cette nouvelle convention, La Ville de Grenoble renouvelle sa volonté de d'expérimenter de nouvelles formes d'accès à la culture et au patrimoine et de favoriser la coopération culturelle entre les établissements partenaires.

15-(6917). AFFAIRES CULTURELLES : Convention d'objectifs culturels 2018/2020 entre la ville de Grenoble et le Département de l'Isère.

Depuis de nombreuses années, la ville de Grenoble et le Département de l'Isère sont engagés en matière culturelle.

Une nouvelle convention est passée avec le Département, autour de priorités partagées pour le soutien à la création, aux pratiques culturelles et à la

valorisation des patrimoines. Ces objectifs sont portés au quotidien par les équipements culturels municipaux : le musée, le museum, le conservatoire et la bibliothèque municipale.

**Corinne Bernard**, Adjointe aux Cultures, déclare : « L'évolution du réseau de lecture publique de Grenoble suit son cours. Après les délibérations adoptées ce jour avec le soutien de l'Etat et du Département pour poursuivre l'ouverture des données publiques, développer le numérique et favoriser la transmission du savoir, j'invite tous les Grenoblois à participer aux réunions publiques qui auront lieu la semaine du 12 novembre pour débattre du livre de propositions et définir ensemble les priorités du Plan lecture ».



## La tranquillité publique au plus proche des Grenoblois

2-(9450) PREVENTION SECURITE

Tranquillité publique : Actions de la ville de Grenoble en matière de prévention et de sécurité

En septembre, la municipalité s'est engagée à présenter en Conseil municipal un plan d'actions détaillé de son intervention en matière de tranquillité publique et de prévention de la délinquance.

Cette présentation s'inscrit dans le contexte des annonces faites par le Ministre de l'Intérieur lors de sa venue à Grenoble, de la hausse des effectifs et de l'amélioration des équipements

(logistiques et techniques) aussi bien des équipes de police nationale que de police municipale.

Il met en avant également la coopération très étroite entre tous les acteurs du territoire qui œuvrent dans le champ de la tranquillité et de la sécurité publique.

La Ville de Grenoble dispose et active tous ses leviers pour agir en matière de tranquillité : associatif, urbanisme, espaces publics, éducation, santé, etc. . .

Pour **Elisa Martin**, Adjointe à la tranquillité publique : « *La Ville de Grenoble est pleinement engagée sur les questions de tranquillité publique, qui font partie de l'amélioration du cadre de vie, auquel nous sommes évidemment très attachés. Tous les services de la Ville sont mobilisés et prennent leurs responsabilités, car il s'agit bien d'une question transversale.*

*Pour nous, la priorité reste la présence humaine sur le terrain, celle de la police mais aussi celle de tous les acteurs : des élus, des services, des éducateurs, des associations. . . la tranquillité, c'est l'affaire de tous, et au plus proche des Grenoblois!»*

---

## Action internationale et européenne : renforcement de la coopération avec Kaunas et Constantine et aide humanitaire d'urgence aux populations indonésiennes

34-(8035). ACTION INTERNATIONALE ET EUROPEENNE : Convention de coopération décentralisée entre la ville de Grenoble et l'Assemblée Populaire Communale de Constantine.

Une délégation grenobloise conduite par Eric Piolle s'est rendue à Constantine au mois d'avril 2018 pour rencontrer la

nouvelle assemblée élue et relancer les échanges. Les deux villes ont convenu de:

- Redynamiser les relations de partenariat autour d'un programme d'actions concrètes dans un esprit de réciprocité et de partage, autour de la santé, de l'environnement et du cadre de vie, de la culture, du tourisme, (et notamment pour la Biennale des villes en transition)

- Organiser le vingtième anniversaire du jumelage en 2019, avec la tenue de manifestations culturelles dans les deux villes.

33-(8022). ACTION INTERNATIONALE ET EUROPEENNE : Convention de coopération décentralisée entre la ville de Kaunas (Lituanie) et la ville de Grenoble.



Depuis 21 ans, les villes de Grenoble et Kaunas (Lituanie) entretiennent de fructueuses relations de coopération.

Elles renforcent aujourd'hui leur partenariat en signant une nouvelle convention-cadre de coopération décentralisée triennale, en priorisant les actions autour des transitions, de l'enseignement secondaire et supérieur et de la gouvernance locale, tout en maintenant leurs efforts pour permettre les échanges dans les domaines de la jeunesse, de la culture et des sports.

Les partenaires ont souhaité maintenir l'accent sur les valeurs suivantes : culture de paix, démocratie, appui à la société civile, accès aux droits fondamentaux, égalité, droits des femmes, économie sociale et solidaire et lutte contre le réchauffement climatique.

10-(8741). ACTION INTERNATIONALE ET EUROPEENNE : Aide humanitaire d'urgence aux populations indonésiennes.

Le séisme et le tsunami qui ont frappé l'île de Sulawesi fin septembre ont coûté la vie à plus d'un millier de personnes, selon l'Agence nationale de gestion des catastrophes.

Faisant suite à la délibération du Conseil municipal de Grenoble du 15 septembre 2014 portant création d'un Fonds d'aide d'urgence pour venir en aide aux populations sinistrées, la Ville de Grenoble débloque une aide de 4 000 € et abonde le « Fonds de solidarité Indonésie » créé par Cités Unies France.

Ce fonds mutualisé vise à apporter une aide dans la phase de réhabilitation des services publics autour de Palu. L'affectation des fonds et la mise en œuvre d'actions seront définies et validées par le comité des donateurs, conformément aux règles fixées par le Bureau exécutif de Cités Unies France. Cités Unies France, avec la section ASPAC (Asie Pacifique) de CGLU et le groupe de travail prévention et management territoriales des crises, a décidé de lancer également un appel international à l'aide auprès des réseaux des collectivités territoriales du Réseau mondial.

**Bernard Macret**, Adjoint aux Relations internationales, déclare : « *Grenoble compte 19 villes partenaires dans le monde avec lesquelles elle poursuit des accords de coopération dans les domaines de l'éducation, de la culture, des sports, de la santé, du développement durable ou de l'innovation.*

*Dernièrement des voyages officiels à Oxford (Angleterre) et Sevan (Arménie) ont permis de renforcer les partenariats : une nouvelle convention de coopération avec Sevan sera prochainement conclue et le partenariat entre l'Université Grenoble Alpes et l'université d'Oxford a été signé.*

Aujourd'hui, la Ville de Grenoble renforce la coopération avec Kaunas et Constantine, pour que de nouveaux projets mobilisant les citoyens se concrétisent.»

## Ouverture de l'Espace de Vie Sociale dans le quartier Alliés-Alpins : une nouvelle convention avec la CAF pour développer le projet

9-(7627). ACTION SOCIALE : Convention d'objectifs et de financement : Aide au démarrage, Espace de vie sociale Alliés-Alpins.

En 2015, la CAF décidait de la fermeture du Centre Social des Alpins, effective à la fin de l'année 2017. Dès cette annonce, la Ville de Grenoble, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et les usagers du Centre social ont engagé une réflexion pour assurer le maintien d'une offre d'animation sociale sur le quartier Alliés-Alpins et plus globalement dans le secteur 4 de la ville. Ce travail collectif, mené d'avril 2016 à octobre 2017, a conduit à l'ouverture au printemps dernier d'un Espace de Vie Sociale (EVS) à la Maison des Initiatives.

Pour René de Céglié, « Cet Espace de Vie Sociale est un véritable espace d'initiatives et d'émergence de projets d'habitants. Les habitants se sont fortement mobilisés pour et depuis son ouverture, pour le faire vivre et le faire connaître. Une journée Portes-Ouvertes a eu lieu le 13 octobre ainsi que 10 ateliers « Chantiers ouverts au public » pour donner vie à un nouvel espace pour les habitants

du quartier. La fresque de Gwenael Manac'h sera par ailleurs inaugurée mardi à 18h, venez nombreux ! »

En mars 2018, la CAF de l'Isère a octroyé un agrément à ce projet et participe ainsi à son budget de fonctionnement. Pour aller plus loin, la Ville va signer une convention avec la Caf de l'Isère pour l'octroi d'une aide financière à l'acquisition de différents matériels et mobiliers d'un montant de 3000€.

**Alain Denoyelle**, Adjoint à l'Action sociale, déclare : « Je me réjouis de travailler avec un partenaire important et impliqué localement tel que la CAF, et de la signature de cette convention. Ce partenariat va nous permettre de développer ce projet à destination des familles du secteur, qui semble avoir trouvé son public. »



## La Ville renforce son soutien à la société civile

28-(8096). VIE DES ASSOCIATIONS : Attribution de subventions aux associations socioculturelles, associations jeunesse, associations ressources pour l'année 2018.

La Ville de Grenoble a signé des conventions triennales d'objectifs et de

moyens avec les associations socioculturelles et jeunesse et les associations ressources qui interviennent dans le domaine éducatif. Ces conventions précisent notamment la structuration des financements accordés par la Ville : subventions de fonctionnement, sur projets et au titre des différents dispositifs.

Dessubventions sur projets pour l'année 2018 ont été accordées, pour un montant total de 669 076 €, et réparti comme suit :

- Des subventions pour les ateliers éducatifs menés par les associations en temps périscolaire : 419 900 € ;
- Des subventions pour les séjours organisés par les associations : 30 212 € au titre du solde des séjours été ;
- Des subventions pour le développement des pratiques, (artistiques, scientifiques, techniques, ludiques, sportives..), qui est un axe fort de la politique enfance-jeunesse de la Ville. Maison des Jeux : 13 000 €, pour la MJC Mutualité : 5 000 € et MJC Eaux Claires : 5 000 € ;
- Une subvention liée à la fréquentation pour la Cordée : 4 964 € ;
- Une subvention liée à l'initiative jeunesse, à l'association Unis-cité au titre du service civique : 3 000 € ;
- Enfin, des subventions exceptionnelles sont versées aux associations socioculturelles. Il s'agit de les soutenir dans le contexte économique fragile dans lequel elles se trouvent en raison notamment de la suppression de nombreux contrats aidés. Une subvention de 188 000 € leur est attribuée.

**Elisa Martin**, 1ere Adjointe, déclare : « La fin des contrats aidés a lourdement fragilisé les associations socioculturelles. Ils font pourtant vivre la solidarité et la culture à tous les âges de la vie et partout dans notre ville. En soutien au tissu associatif local, la Ville de Grenoble débloque 188 000 €.»

25-(8347). AFFAIRES CULTURELLES : Soutien aux opérateurs culturels – Comité d'avis du 12 octobre 2018 - Contributions financières et contributions volontaires en nature - Exercice budgétaire 2018.

La Ville de Grenoble accorde aussi un soutien exceptionnel à 4 associations pour faire face à leurs difficultés économiques conjoncturelles.

Espace 600: 10 000€; Maison de l'image: 10 000€; Cablia: 5 000€; La Bobine: 15 000€.

84-(8009). FINANCES : Affectations de subventions sur crédits existants

La Ville de Grenoble accorde également des subventions exceptionnelles à 7 associations sportives amateurs et de proximité.

AJAV: 3 000€; Mistral football club: 1 700€; US Abbaye: 2 400€; Futsall des Géants: 2 400€; Amicale sportive Mistral DRAC: 700€; Dojo grenoblois: 700€; Grenoble Karaté Academy: 200€



## Egalité femmes-hommes : Grenoble passe à la vitesse supérieure

(8583) LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS  
Rapport 2017-2018 Egalité femmes hommes dans la vie locale

Conformément à la loi, la Ville de Grenoble a présenté au Conseil Municipal le rapport de situation comparée. A cette occasion, elle a choisi de présenter également l'avancée du

plan d'action pour l'égalité entre les femmes et les hommes.

Pour rappel, ce plan comporte deux volets qui ont fait l'objet de réalisations concrètes en 2018:

### VOLET 1 : AGIR EN TANT QU'ACTEUR PUBLIC

Axe 1 : Assurer une meilleure présence des femmes dans l'espace public : exposition des femmes à l'honneur (vernissage en novembre) sur les femmes qui ont donné leur nom à un lieu public, début de réflexion avec les habitantes du secteur 5 sur la place des femmes dans l'histoire pour une future fresque Place de la Commune de Paris, travail sur l'espace public à St Bruno et à Mistral

Axe 2 : Lutter contre les stéréotypes dès le plus jeune âge : action au sein des bibliothèques sur les livres non genrés et expositions, formation des agents des EAJE (Etablissement d'Accueil des Jeunes Enfants)

Axe 3 : Développer le sport au féminin et la mixité des pratiques sportives : Semaine du sport au féminin, critères des subventions, consolidation de l'école de foot, créneaux pour les collégiens dans les gymnases.

### VOLET 2 : AGIR EN TANT QU'EMPLOYEUR

Axe 4 : Agir dans le cadre réglementaire : 60 % de femmes sur les postes de direction

Axe 5 : Communiquer et rendre lisible cette politique auprès des agents : travail sur la communication interne, déploiement de l'écriture inclusive,

Axe 6 : Travailler sur la mixité des filières : formation Tremplin pour les femmes, mixité des jurys.

Pour 2019, plusieurs axes de travail prioritaires ont été définis:

- Poursuivre la démarche de suivi et de l'évaluation du plan d'actions avec un focus sur le critère mixité des subventions aux associations sportives

- Mobiliser plus fortement les directions sur la question de l'aménagement de l'espace public

- Accompagner la Direction Education Jeunesse sur le projet d'aménagement d'une cour d'école non genrée

- Travailler sur un format plus accessible du Rapport de Situation Comparée 2018

- Evaluer les temps partiels et non complets majoritairement féminins, pour identifier les leviers possibles à l'échelle de la Ville

**Emmanuel Carroz**, Adjoint à l'égalité des droits, déclare : « Suite à la signature de la charte pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie locale, la Ville de Grenoble s'est donnée les moyens d'agir sur plusieurs fronts.

L'exercice du rapport de situation comparée, loin d'être ressenti comme une obligation, est un outil permettant chaque année de faire le point sur nos avancées et de déterminer les axes de travail à venir. »

